

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° • 56-2016-009

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2016

Sommaire

9901_Autres services hors Morbihan

• 56-2016-02-22-001 - DISP Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire - Arrêté du 22 février 2016 portant délégation de signature à Mme Gaëlle VERSCHAEVE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de LORIENT (1 page)

Page 3



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-BASSE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Arrêté du 22 février 2016 portant délégation de signature à Madame Gaëlle VERSCHAEVE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de LORIENT

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 novembre 2013 de la Directrice de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Basse Normandie, Bretagne et Pays de la Loire)

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 17 février 2016 portant mutation de Madame Gaëlle VERSCHAEVE à compter du 22 février 2016 au centre pénitentiaire de Lorient en qualité de chef d'établissement

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 26 mai 2009 portant mutation de Madame Stéphanie BILGER à compter du 7 septembre 2009 au centre pénitentiaire de Lorient en qualité d'Adjointe au chef d'établissement

Arrête:

Article 1: Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bretagne, Basse-Normandie, Pays de Loire, donne délégation de signature à Madame Gaëlle VERSCHAEVE, Directrice des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lorient, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du centre pénitentiaire de Lorient, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au centre pénitentiaire de Lorient, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional

Article 2 : En cas d'absence ou empêchement de Madame Gaëlle VERSCHAEVE, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BILGER, Adjointe au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lorient

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan

Fait à Rennes, le 22 février 2016 Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire

Yves LECHEVALLIER